

ANNEXE AU
JOURNAL OFFICIEL
DE LA RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
LOIS ET DÉCRETS

DIRECTION DE L'INFORMATION
LÉGALE ET ADMINISTRATIVE
26, rue Desaix, 75727 PARIS CEDEX 15
www.journal-officiel.gouv.fr



Standard 01.40.58.75.00
Annonces 01.40.58.77.56
Accueil commercial . . 01.40.15.70.10

Associations

Fondations d'entreprise

**Associations syndicales
de propriétaires**

Fonds de dotation

Annonce n° 1013 - page 63

75 - Département de Paris

ASSOCIATIONS

Créations

Déclaration à la préfecture de police.

GROUPEMENT DES ÉTABLISSEMENTS CULTURELS DES BERGES DE LA SEINE (GECBS).

Objet : représenter les acteurs et établissements culturels exerçant une activité sur les berges de la Seine, auprès des autorités administratives, collectivités locales ou établissements publics, opérateurs de l'état, chambres consulaires, syndicats ; de défendre les droits et les intérêts communs de ses adhérents et en particulier contribuer à dynamiser la vie culturelle des berges de la Seine ; de réaliser des animations communes et de mettre en oeuvre tous les moyens nécessaires à leur réalisation, de les promouvoir et des les valoriser.

Siège social : 14, passage Dubail, 75010 Paris.

Date de la déclaration : 26 décembre 2016.